



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.

Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.

Rapport N° 36
SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Ne prend pas part au vote de la question n° 36 : Christiane JALICON membre à titre personnel de l'ASCOT

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions de fonctionnement, sur présentation d'un projet, à laquelle les associations peuvent prétendre par une demande et un dépôt de dossier.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-après, pour un montant global de 5 250 €.

JEUNESSE ET HORIZONS

L'objet de l'association est de proposer une offre de loisirs à une population qui ne pourrait en bénéficier dans le cadre familial.

Elle propose aux enfants des activités culturelles, de loisirs, sportives et éducatives les mercredis, vacances scolaires et au mois de juillet.

Budget annuel :	68 500 €
Subvention accordée en 2020 :	1 300 €
Subvention sollicitée :	1 300 €
Subvention proposée :	1 300 €

PINCEAUX EN LIBERTÉ

L'objet de l'association est de maintenir les contacts humains, faciliter la créativité, l'entraide, l'information et organiser des loisirs à partir d'activités de peinture et de tableaux en relief. Son activité principale est la création et la réalisation de peintures sur porcelaine qui font l'objet d'une vente annuelle permettant à l'association d'avoir des ressources de fonctionnement.

Budget annuel :	11 013 €
Subvention accordée en 2020 :	900 €
Subvention sollicitée :	900 €
Subvention proposée :	900 €

CENTRE AGAPE

L'objet de l'association est de promouvoir toutes activités éducatives, sociales et culturelles sous forme de cercles d'adultes (groupes de gymnastique volontaire, activités nouvelles, randonnées pédestres, conférences, visites guidées, dimanches d'accueil, club de lecture, sorties culturelles...).

Budget annuel :	22 965 €
Subvention accordée en 2020 :	350 €
Subvention sollicitée :	400 €
Subvention proposée :	350 €

DANSONS L'AUVERGNE

L'objet de l'association est la promotion et la transmission des folklores et des traditions d'Auvergne avec une ouverture sur la danse et la musique traditionnelle de bal.

Budget annuel :	1 560 €
Subvention accordée en 2020 :	500 €
Subvention sollicitée :	500 €
Subvention proposée :	500 €

ASSOCIATION DES AMIS DE L'HUMANITÉ – PUY DE DÔME

Afin de contribuer à la défense du pluralisme et de la liberté de la presse et à préserver la place et le rôle de l'écrit dans le monde d'aujourd'hui, l'association a pour objet, dans la diversité des opinions de ses membres, d'ouvrir un espace de dialogues, de rencontres, de conférences, de confrontations, de suggestions pour celles et ceux qui considèrent l'existence de l'Humanité comme une garantie indispensable au pluralisme.

Budget annuel :	9 900€
Subvention accordée en 2020 :	500 €
Subvention sollicitée :	500 €
Subvention proposée :	500 €

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES COTES DE CLERMONT CHANTURGUE

L'objet de l'association est de défendre et protéger les sites des côtes de Clermont-Chanturgue et de promouvoir les patrimoines archéologiques et naturels qui s'y trouvent. Pour la mise en valeur du site, l'association travaille à la création et l'entretien d'un complexe de chemins communaux ainsi qu'à la réhabilitation de cabanes en pierres sèches, en collaboration avec le Conservatoire des Espaces Naturels.

Budget annuel :	6 880 €
Subvention accordée en 2020:	900 €
Subvention sollicitée :	900 €
Subvention proposée :	900 €

ASSOCIATION DE LA CULTURE ET DES TRADITIONS ITALIENNES SOLE D'ITALIA/SOLEIL D'ITALIE

L'association a pour objet :

- de multiplier et développer les liens de sympathie entre ses membres ainsi qu'entre Italiens et Français de notre ville ;
- d'organiser toutes les actions pouvant encourager la promotion des loisirs, des activités d'éducation et de culture populaire ;
- soutenir l'apprentissage et la pratique de la langue italienne ;
- assurer, sous toutes ses formes, le développement de la culture et des traditions Italiennes dans notre ville.

Budget annuel :	17 693 €
Subvention accordée en 2020 :	800 €
Subvention sollicitée :	800 €
Subvention proposée :	800 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 MAR. 2021

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe,



Manuela FERREIRA DE SOUSA